

# Carrières et rémunérations

## Les propositions de la Ministre en négociation jusqu'à mi-juillet

**L**A MINISTRE Marylise Lebranchu a rappelé l'attachement du Gouvernement à la fonction publique et sa volonté d'aboutir à un accord majoritaire sur les carrières et les rémunérations. « Il est normal que les fonctionnaires soient rémunérés à hauteur de leur qualification et de leur investissement » a-t-elle déclaré.

Restructurer les rémunérations et fluidifier les carrières étaient les objectifs retenus et seront mis en œuvre dans un calendrier resserré (2017-2020).

**Il est temps de mettre en place un plan de relance économique** ...

Tous les fonctionnaires bénéficieront d'une première mesure dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2016, les premières mesures de transformation des primes et indemnités en indiciaire interviendront pour les agents de catégorie B (mesures sans effet sur le pouvoir d'achat, mais importantes pour ceux qui partent en retraite).

**Catégorie C** : passage de 4 à 3 grades (soit 2 au lieu de 3 pour les agents C recrutés par concours). Le dernier indice (échelle 6) sera porté de 462 à 473 d'ici 2020. Les corps et grades d'emplois atypiques seront

portés au même niveau et des discussions porteront sur les agents de maîtrise de la Territoriale.

**Catégorie B** : Augmentation des deux premiers indices, 343 et 356 au lieu de 326 et 327 et du dernier indice (3<sup>ème</sup> grade), 587 au lieu de 562, le tout d'ici

2018. La filière sociale fera l'objet d'un traitement particulier à compter de 2018 pour un alignement sur filière paramédicale.

**On va investir dans une demande d'augmentation de salaire !**

**Catégorie A** : le 1<sup>er</sup> indice de recrutement est porté à 390 et le dernier indice du principalat à 821 d'ici 2020 (Attachés, enseignants, ingénieurs, etc.).

Tout agent aura vocation à bénéficier d'au moins un avancement de grade.

**Ren-dez-vous salarial** : le gouvernement le souhaite pour le printemps 2016. Il sera inscrit dans le projet d'accord.

**Accord majoritaire** : pour le gouvernement, s'il n'y a pas d'accord majoritaire, les mesures proposées ci-dessus ne seront pas mises en œuvre et il n'y aura pas de rendez-vous salarial.

